



EXTRAIT N°86/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Date de la
convocation :
Le 30 novembre
2021

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne,

En début de séance :

Présents 23
Procurations 9
Absents 1
Excusés 0

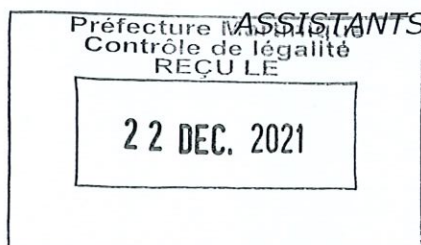
Conseillers municipaux : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan, Mme RIERNY Sandrine, M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

En cours de Séance :

Présents 23
Procurations 9
Absents 1
Excusés 0

ABSENTS EXCUSES : M. NAPOLY Raymond (procuration à M. ARETO Joseph), Mme LEGIEL Eliane (procuration à Mme CATHERINE Marie-Lyne), M. PALIX Pierre (procuration à M. Yan MONPLAISIR), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme DUBO Corinne), M. DELPHIN Laurent (procuration à M. THELESTE Johan), Mme BEAUJOLAIS Marie-Josée, (procuration à Mme CARIN Jocelyne), Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. ATHANASE Rémy), M. ADELAIDE Michel (procuration à M. FERDINAND Thierry)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia



ASSISTANTS

M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Alain BONHEUR (DGA2), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION(DGA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice Affaires Juridique et Réglementation), Mme VAUTOR (Directrice Service Culture, Sport, Vie Associative), M. José SOUNDOUROM (DSU)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

CREATION D'UN CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES (CDDF)

Le Maire expose :

La Ville de SAINT-JOSEPH, par l'intermédiaire de son Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), marque sa volonté d'agir de plus en plus tôt sur les problématiques rencontrées en lien avec la prévention de la délinquance. Elle a ratifié en 2021 des conventions et accords-cadres, renforçant ainsi son réseau d'acteurs majeurs de la cohésion sociale en vue de déployer les réponses adaptées aux bénéficiaires josphins concernés.

Dans le cadre des stratégies territoriales conjointes du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et de la Convention Territoriale Globale (CTG), la municipalité souhaite poursuivre en mettant en place un **Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF)**.

Le CDDF a pour objectif de venir en aide aux parents de mineurs en difficultés à travers leur responsabilisation et l'apprentissage du respect des valeurs de la République. Il crée un cadre de dialogue chargé à la fois d'écouter et de proposer des mesures d'accompagnement des familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Il a pour fonction de recommander, conseiller, d'aider et d'accompagner dans le cadre de suivis courts, limités dans le temps entre 6 mois et 1 an. C'est un accompagnement personnalisé qui permet d'abord d'entendre une famille et l'informer de ses droits et devoirs et ensuite examiner les mesures susceptibles de lui être proposées.

Le CDDF est présidé par le maire ou l'un de ses représentants et peut comprendre de façon souple, des représentants de l'État, des représentants de collectivités territoriales, des personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER la création d'un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 13 décembre 2021

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR

